

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-764223

155974

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricule : 027739

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : ECOUBRAOUI D

Date de naissance : 15/01/1957

Adresse : 7 Alé des Nefliers

Tél. : 661098623

Total des frais engagés : 8298,40 DH

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Haraj Nassim ESSAI
Professeur Agrégé
Endocrinologie et Maladies Métaboliques
INPE: 091236182

Date de consultation : 03/03/2023

Nom et prénom du malade : Elouadroui Mohamed

Age : 66

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 03/10/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Haraj Nassim ESSAI

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/10/2019	CS		400. Dh.	INP : Dr. Haraj Nassim Essabah Professeur Agregé Endocrinologie et Maladies Métaboliques INPE : 091236182

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DES CITRONNIERS Dr. ELOUATTASSI RABAB 29, Bis Rue des Citronniers Ain Sebaa - Casablanca Tél. 05 22 34 46 70	22/03/23	7048,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet mentionnant du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE ET RADILOGIE ANNEES 1952-1953	20.03.23	B 697	850,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXERCICE



AKDITAL

Hôpital Privé Casablanca Ain Sebaa
المستشفى الخاص الدار البيضاء عين السبع

Casablanca, le 23/03/2023

MR Mouttamed El Ouadri

78,70

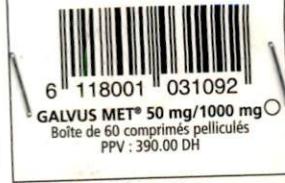
78,70 x 2



78,70

1) Bromiguron 60 mg

cp



308,60 x 8



2) Galvus Met 50/1000 mg



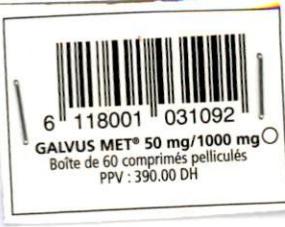
419,00 x 9

14 x 210



3) Forxiga 10 mg

cp



T = 7048,40 1cp/10

PHARMACIE DES CITRONNIERS
Dr. ELQUATTASSI RABAB
29, Bd Alées des Citronniers
Ain Sebaa - Casablanca

279, Bd. Chefchaouen Ain Sebaa Casablanca
Tél. : 05 22 68 00 00 - Fax : 05 22 35 66 44
E-mail : direction@hpc.ma
Site web : www.hpc.ma

Dr. Haraj Nassim Essaoui
Professeur Agrégé
Endocrinologie et Maladies Métaboliques
INPE: 091236182

111
de 3 mois

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Forxiga 10 mg cp pell b28
P.P.V : 419,00 DH
6 118001 185023



Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Forxiga 10 mg cp pell b28
P.P.V : 419,00 DH
6 118001 185023



Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Forxiga 10 mg cp pell b28
P.P.V : 419,00 DH
6 118001 185023



Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Forxiga 10 mg cp pell b28
P.P.V : 419,00 DH
6 118001 185023



Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Forxiga 10 mg cp pell b28
P.P.V : 419,00 DH
6 118001 185023



Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Forxiga 10 mg cp pell b28
P.P.V : 419,00 DH
6 118001 185023



Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Forxiga 10 mg cp pell b28
P.P.V : 419,00 DH
6 118001 185023



LABORATOIRE AIN SBAA

D'ANALYSES MEDICALES ET BIOLOGIQUES

Plateaux Bureau ALBADR ; « à côté de Marjane Ain Sbaâ »

Imm 106, Porte 10, Ain Sbaâ Casablanca

Tel: 05 22 34 27 47 – Fax: 05 22 34 07 65 – email : lasam1977@gmail.com

Patente : 30300005 ICE: 002009800000013

INPE: 093061885 IF : 24969776

Dr. Fatima-zohra BAHMANI

Directrice du laboratoire

Diplômée de l'Université de Médecine et de Pharmacie de Rabat



Casablanca, le : 20/03/2023

Facture N° : 230002199

Nom et Prénom : Mr Mohamed EL OURAOUI

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
0119	Hémoglobine glycosylée	B100	B
PC	Prélèvement sang adulte	B17	B
0361	Marqueur Tumoral :Antigene prostatique spécifique : PSA	B300	B
0106	Chlore Cholestérol total	B30	B
0108	Cholestérol H D L	B50	B
0109	Cholestérol L D L	B50	B
0111	Créatinine	B30	B
0118	Glycémie	B30	B
0133	Sodium	B30	B
0134	Triglycérides	B60	B

Total des B : 697

Montant total de la facture : 850.00Dhs

Arrêtée la présente facture à la somme de : huit cent cinquante dirhams.



HOPITAL PRIVE CASABLANCA AIN SEBAA



090063272

CASABLANCA Le : 22-03-2023

Facture N° 09052/23

A. Identification

N° Dossier : HPC23C22140807

N° Identifiant : 003594/19

Nom & Prénom : M. EL OURAOUI MOHAMMED

C.I.N :

Adresse : CASA

Médecin traitant : DR . HARAJ NASSIM ESSABAH

C. Débiteur

page 1/1

Organisme : Payant

ICE : Adresse :

D. Période d'Hospitalisation

Date Entrée : 22-03-2023

Date Sortie : 22-03-2023

Traitements :

Qté	Prestations	Observation	Prix U.	L.C.	Coef	Total
PRESTATIONS						
1	CONSULTATION		400,00			400,00
PARTIE CLINIQUE :						
PARTIE HONORAIRE ET ACTES EXTERNES :						
Arrêté la présente facture à la somme de :						
TOTAL GENERAL						400,00

QUATRE CENTS DIRHAMS

Arrêté la présente facture à la somme de la part organisme de :

signature de l'assuré

SERVICE RECEPTION ET ADMISSION
HOPITAL PRIVE DE CASABLANCA
AIN SEBAA
INPE : 090063272
279, Bd Chefchaouni Ain Sebaâ



AKDITAL

Hôpital Privé Casablanca Ain Sebaa
المستشفى الخاص الدار البيضاء عين السبع

Casablanca, le 17/03/2023

M^R Mohamed El ouadri

1) N^o

2) créatininie

3) glycémie à jeun

4) HbA_{1c}

5) Cholest Total, Triglycéride,

HDL, LDL

6) PSA

Dr. Haraj Nassim ESSAOUI
Professeur Agréé

Endocrinologie et Maladies Métaboliques
INPE: 091236182



279, Bd. Chefchaouni Ain Sebaa - Casablanca
Tél. : 05 22 68 00 00 - Fax : 05 22 35 66 44
E-mail : direction@hpc.ma
Site web : www.hpc.ma



Dr.Fatima-zohra Bahmani
Directrice du laboratoire

Date du prélèvement : 20/03/2023 à 10:12
Code patient : 210816-0089
Né(e) le : 15/01/1957 (66 ans)

Mr Mohamed EL OURAOUI
Dossier N° : 230320-0063
Prescripteur :



BIOCHIMIE SANGUINE

Sodium (Na)

(Electrode sélective d'ions diluée (indirecte))

135 mmol/L (135-145)

Créatinine

(Dosage enzymatique - minidray BS-380)

11,3 mg/L (5,0-13,0)
100,0 µmol/L (44,3-115,1)

Glycémie à jeun

(Glucose oxidase-Peroxidase (GOD-POD) - minidray BS-380)

2,36 g/L (0,70-1,10)
13,10 mmol/L (3,89-6,11)

Consensus :

- Taux normal : de 0,60 à 1,10 g/L
- Diminution de la tolérance au glucose : de 1,10 à 1,26 g/L
- Sujet diabétique : > à 1,26 (sur deux prélèvements distincts)

Hémoglobine glyquée (HbA1c)

(Technique HPLC Tosoh Bioscience Gx)

9,90 (4,00-6,00)

Valeurs de référence :

Sujet normoglycémique : 4,00 à 6,00 % de l'hémoglobine totale.

Sujet diabétique équilibré : objectif ciblé autour de 6,50 %.

Diabète mal équilibré : taux supérieur à 8,50 %.

Cholestérol total

(Dosage enzymatique - minidray BS-380)

1,60 g/l (1,30-2,30)
4,14 mmol/L (3,36-5,95)

Triglycérides

(Dosage enzymatique - minidray BS-380)

1,60 g/L (0,35-1,50)
1,82 mmol/L (0,40-1,71)

HDL-Cholestérol

(Dosage enzymatique - Minidray BS-380)

0,43 g/L (0,40-0,94)
1,11 mmol/L (1,03-2,43)



BIOCHIMIE - HORMONOLOGIE - HÉMATOLOGIE - IMMUNOLOGIE - BACTÉRIOLOGIE - MYCOLOGIE - VIROLOGIE - SPERMOLOGIE



Plateaux Bureaux Albadr, (à côté de Marjane Aïn Sbâa), Imm 106, porte 10, Aïn Sbâa - Casablanca



05 22 34 27 47



05 22 34 07 65



lasam1977@gmail.com



230320-0063 - Mr Mohamed EL OURAOUI

LDL-Cholestérol

(Calculé selon la formule de Friedwald)

Dr.Fatima-zohra Bahmani

Directrice du laboratoire

0,85 g/L

2,20 mmol/L

Valeurs cibles du LDL-Cholestérol selon les recommandations ANSM de mars 2005 :

- 0 Facteur de risque : LDL < 2,20 g/L (5,70 mmol/L)
- 1 Facteur de risque : LDL < 1,90 g/L (4,90 mmol/L)
- 2 Facteurs de risque : LDL < 1,60 g/L (4,14 mmol/L)
- Plus de 2 facteurs de risque : LDL < 1,30 g/L (3,36 mmol/L)
- Antécédent de maladie cardiovaskulaire avérée : LDL < 1,00 g/L (2,58 mmol/L)

Facteurs de risque : Diabète, Tabac, HTA, Obésité, Age>60 ans, HDL < 0,40 g/L, Sédentarité, ATCD de maladie cardiovaskulaire familiale.

MARQUEURS TUMORAUX

PSA Total

(Chimiluminescence: CLIA – Minidray CL 1000i /
Technique immuno-fluorescence ELFA, Biomerieux
Vidas)

0,99 ng/mL (<4,00)

Validé par : Dr. BAHMANI Fatima Zohra
INPE : 097164495

